

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2014

ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DE LA
SANTÉ - (N° 1623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 4 (Rect)

présenté par
M. Véran

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« aux troisième à sixième paragraphes de »

le mot :

« à ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 28, 31, 42 et 45.

III. – En conséquence, à l'alinéa 34, supprimer les mots :

« les troisième à sixième paragraphes de ».

IV. – En conséquence, à l'alinéa 47, substituer aux mots :

« aux troisième à sixième alinéas de »

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rectification de référence.